

D2024-021

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
PUY-DE-DÔME

MAIRIE de ROYAT



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

*L'an deux mil vingt-quatre, le dix du mois d'avril, à dix-huit heures, le Conseil municipal de la commune de ROYAT, dument convoqué, s'est réuni en session ordinaire en mairie de Royat, sous la présidence de M. Marcel ALEDO, Maire de Royat.*

Date de convocation : 29 avril 2024

Etaient présents : MM. ALEDO Marcel, LUNOT Jean-Pierre, JARLIER Marie-Anne, BIGOURET-DENAES Christine, AUBAGNAC Michel, DOCHEZ Alain, GAZET André, COQUEL Isabelle, JOURDY Isabelle, MEYER Jean-Luc, MINGUET Géraldine, BUONOCORE Jacqueline, SOLELIS Véréne, CANAVEIRA Antonio, ASUNCION Fernand, BELZANNE Arnaud, CURNOL Stéphane, MAHE Lucie, BERNETTE Christian, JOUFFRET Philippe, MERCIER Sophie

Procurations : Virginie MICHEL à Stéphane CURNOL

Annie CHAUMETON à Marcel ALEDO

Bruno TIRADON à Isabelle COQUEL

Jean-Louis CELSE à Arnaud BELZANNE

Philippe JALLEY à Véréne SOLELIS

Delphine LINGEMANN à Jean-Pierre LUNOT

*Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L2121-27 du Code Général des Collectivités Territoriales.*

Nombre de membres en exercice : 27

Nombre de membres présents : 21

Nombre de suffrages exprimés : 27 dont 6 procurations

*Le Maire ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil municipal ; Mme MAHE Lucie a été désignée pour remplir cette fonction qu'elle a acceptée.*

**OBJET : Approbation du compte de gestion 2023 – Budget principal**

Rapporteur: Mme Véréne SOLELIS, conseillère municipale déléguée





**D2024-021**

N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 063011

NOM DU POSTE COMPTABLE : SGC  
 CLERMONT METROPOLE ET AMENDES

ETABLISSEMENT : ROYAT VILLE

## Résultats budgétaires de l'exercice

18600 - ROYAT VILLE

Exercice 2023

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
<b>RECETTES</b>			
Prévisions budgétaires totales (a)	7 506 138,01	8 468 468,87	15 974 606,88
Titres de recette émis (b)	4 607 167,63	8 931 895,86	13 539 063,49
Réductions de titres (c)	620 000,00	119 338,69	739 338,69
Recettes nettes (d = b - c)	3 987 167,63	8 812 557,17	12 799 724,80
<b>DEPENSES</b>			
Autorisations budgétaires totales (e)	7 506 138,01	8 468 468,87	15 974 606,88
Mandats émis (f)	3 624 578,39	7 391 936,38	11 016 514,77
Annulations de mandats (g)	3 438,00	114 136,40	117 574,40
Depenses nettes (h = f - g)	3 621 140,39	7 277 799,98	10 898 940,37
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>			
(d - h) Excédent	366 027,24	1 534 757,19	1 900 784,43
(h - d) Déficit			

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2023 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2023 au 31 décembre 2023, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2023 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :**

- **d'approuver le compte de gestion 2023 du Budget Général de la ville de Royat,**
- **de déclarer que les comptes de gestion dressés, pour l'exercice 2023 par le Receveur visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part.**

Fait et délibéré et en séance, les jour, mois et an que dessus  
 Au registre sont les signatures.  
 Pour copie conforme,

**Le Maire,**  
**Marcel ALEDO**

